

LA TRENTE-ET-UNIEME SESSION DE L'ORGANISATION  
INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La plus récente session de l'Organisation internationale du travail tenue à San-Francisco du 17 juin au 10 juillet fut la trente-et-unième réunion depuis près de 31 ans. Maintenant établie comme l'une des institutions spécialisées des Nations Unies, l'Organisation internationale du travail est un produit du traité de Versailles et fut associée pendant de longues années à la Société des Nations. Dans le cadre des Nations Unies, l'OIT continue sa mission d'amélioration des conditions du travail en préconisant l'établissement de standards internationaux, convaincue que "la pauvreté, où qu'elle soit, menace la prospérité du reste du monde" et qu'"une paix durable et universelle ne peut être établie que si elle est basée sur la justice sociale".

Dans la poursuite de ses buts l'OIT se distingue des autres organisations internationales par sa structure tripartite, chaque délégation nationale réunissant des représentants des patrons et des ouvriers aussi bien que des gouvernements, accompagnés de leurs conseillers. Les délégués non gouvernementaux jouissent du plein droit de vote et jouent un rôle actif dans tous les débats de la conférence.

Majorité des deux tiers

Les décisions de la conférence sont rédigées sous forme de conventions dont l'adoption requiert une majorité des deux tiers des délégués présents et votants. D'après la constitution de l'OIT, les gouvernements doivent procéder à l'étude de chaque convention, légiférer si nécessaire, et si elle est ratifiée se soumettre aux dispositions de la convention et faire rapport annuellement à l'OIT de sa mise en oeuvre. Les décisions les moins importantes de la conférence revêtent la forme de recommandations ou de résolutions. Le travail préparatoire à la conférence est fait par le Bureau international du travail, qui recueille des renseignements sur la législation et les pratiques des différents pays concernant les questions à discuter, et qui enquête sur les points de vues des gouvernements par la distribution de questionnaires visant différents points techniques. Pour chaque article à l'ordre du jour le Bureau prépare un rapport d'ensemble dégageant le résultat de ses recherches et concluant par des projets de conventions ou de recommandations. On s'est rendu compte que ces rapports faciliteraient grandement le travail de la conférence et réduiraient d'une façon appréciable le temps nécessaire à l'examen de l'ordre du jour. La récente conférence de San-Francisco a réuni 443 délégués et conseillers venant de 51 des 59 Etats Membres de l'OIT.